



# Gants de protection

Risques chimiques, biologiques, électriques, chimiques et mécaniques

Octobre 2013

## Saviez-vous que ...

- Au Québec, l'employeur doit fournir des gants de protection à ses travailleurs s'il ne peut mettre en place des moyens pour maîtriser les risques ou si ces derniers ne sont pas suffisants.
- Il faut choisir un gant qui protégera adéquatement contre les risques inhérents au travail sans nuire aux particularités de la tâche.
- Le port de gants de travail peut s'avérer dangereux si la tâche présente un risque d'entraînement avec un outil ou un équipement en mouvement.
- Les gants choisis doivent être mis à l'essai dans les conditions de travail réelles.
- On doit tenir compte du fait que certains matériaux peuvent occasionner des réactions allergiques chez certaines personnes.
- On ne doit jamais porter de gants munis de pièces de métal près d'équipements électriques.
- Avant de les utiliser, on doit vérifier l'étanchéité des gants de caoutchouc ou en matériaux synthétiques en les gonflant.
- Le type de produits chimiques auquel le travailleur est exposé et la durée d'exposition auront une incidence sur le choix du matériau utilisé dans la fabrication des gants et sur leur longueur.
- Le matériel des gants adaptés à la manutention doit être respirant et souple.
- Il ne faut jamais porter de gants usés ou déchirés.
- La taille des gants est importante : ils doivent être bien ajustés.



SOURCES : CCHST, CSST

## Références Internet

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail  
<http://www.cchst.ca/oshanswers/prevention/ppe/gloves.html>

CSST – Comment choisir ses gants  
[http://www.csst.qc.ca/prevention/magazine/2011/hiver/reportages/Pages/choisir\\_ses\\_gants.aspx](http://www.csst.qc.ca/prevention/magazine/2011/hiver/reportages/Pages/choisir_ses_gants.aspx)

IRSST – Guide de sélection des gants de protection  
<http://www.irsst.qc.ca/-outil-guide-de-selection-des-gants-de-protection.html>

### CATÉGORIES DE GANTS DE PROTECTION

- Les **gants en polymère non supporté** tel que le nitrile, le néoprène, le butyle ou le latex qui offrent notamment une protection contre les risques chimiques ou biologiques
- Les **gants tricotés en fibres à hautes performances** tels que Kevlar®, Spectra® ou Dyneema®, qui offrent une protection contre la coupure par tranchage
- Les **gants en tricot**, en coton ou Kevlar®, par exemple, enduits d'un polymère (néoprène, nitrile...) qui offrent une certaine protection contre les risques chimiques et biologiques, les perforations et les piqûres

Les **gants cousus**, souvent entièrement en cuir ou dont l'endos est en coton, très utilisés dans le secteur de la construction

SOURCE: CSST – Comment choisir ses gants

